

17 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX

(Eurolist)

Par courrier du 17 mars 2008, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société Salvepar qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir indirectement 298 921 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 6,39% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la participation par Salvepar à une augmentation de capital de la société TOUAX (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 677 457 actions représentant 5 920 642 droits de vote.

(2) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le n° 08-029 en date du 12 février 2008.